



Bastia

CITÀ DI CULTURA

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 16 juillet 2026**

Objet : Renouvellement des membres de la Commission Locale des Sites Patrimoniaux remarquables (CLSPR) de la commune de Bastia

Date de la convocation : 10 juillet 2026

Date d'affichage de la convocation : 10 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juillet à 17h30 le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

Nombre de membres composant l'assemblée : 43

Nombre de membres en exercice : 43

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 36

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents : Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Emmanuelle De GENTILI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Hélène BERETTI ; Monsieur Paul TIERI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Serge LINALE ; Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre PIERI ; Monsieur François FABIANI ; Madame Anne-Marie CARRIER ; Madame Catherine CASIMIRI ; Monsieur Philippe CIMINO ; Madame Carulina COLOMBANI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Monsieur Alain Del MORO ; Monsieur Michel GRIMALDI D'ESDRA TERRACHON ; Madame Angelina MANGANO ; Madame Danielle MATTEI ; Madame Mathilde MATTEI ; Madame Marie- Dominique NASICA ; Monsieur Pierre ORSINI ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Madame Marie STROMBONI ; Monsieur Philippe VIGNOLI ; Monsieur Julien MORGANTI ; Madame Josepha OLIVESI ; Madame Marie-Claire POGGI ; Monsieur Matthieu RICCI ; Madame Hélène SALGE ; Monsieur BATTINI Nicolas ; Monsieur Michel BRUSCHINI ; Madame Valérie IDDA.

Etaient absents : Monsieur Jean-Martin MONDOLONI.

Ont donné pouvoir :

Monsieur Didier GRASSI à Madame Mattea LACAVE ;
Madame Emmanuelle LUCIANI à Monsieur Pierre SAVELLI ;
Monsieur Laurent PAPAZIAN à Monsieur Pierre ORSINI ;
Monsieur Sylvain FANTI à Madame Marie-Claire POGGI ;
Monsieur Jean-Sébastien De CASALTA à Monsieur Julien MORGANTI ;
Madame Allison FIESCHI à Monsieur Matthieu RICCI.

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu l'article 114 de la loi n°2016-925 ;

Vu l'article L631-3 du code du patrimoine ;

Vu l'article D.631-5 du code du patrimoine ;

Vu l'article L152-3 du code de l'urbanisme ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 15 juillet 2026 ;

Considérant que la commune s'est engagée dans la protection du patrimoine, non seulement pour la sauvegarde des constructions, des rues, des places mais aussi et surtout pour assurer la transmission d'un héritage, de lieux de vie, porteur de sens, d'identité et d'avenir. L'objectif étant d'offrir aux générations futures une ville riche de son histoire, mais ouverte sur l'innovation et tournée vers le progrès ;

Considérant que cette Servitude d'Utilité Publique (SUP) réglemente les droits d'usage du sol tout en protégeant et valorisant le patrimoine ;

Considérant que Le Site Patrimonial Remarquable (SPR) a différents objectifs :

- **Préserver** les caractéristiques paysagères, urbaines et architecturales des villes et villages insulaires,
- **Favoriser** la restauration et la mise en valeur de leur patrimoine bâti,
- **Assurer** la bonne intégration des constructions et aménagements nouveaux ;

Considérant que l'obligation imposée à l'article L631-3 du code du patrimoine, une commission locale du SPR (CLSPR) a été créé en 2020 afin d'accompagner la protection, la gestion et la mise en valeur du patrimoine Bastiais ;

Considérant que conformément aux dispositions prévues à l'article D.631-5 du code du patrimoine, et au regard de la caducité de la commission du fait des dernières élections, la CLSPR doit être renouvelée.

Considérant que cette commission participe à l'élaboration, à la modification ou à la révision du SPR, ainsi qu'à son suivi, mais aussi au plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP), ou encore au plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV). Elle aura à se prononcer à l'occasion des différents stades de la procédure visant à la modification du document.

Considérant qu'elle assurera essentiellement l'application du SPR sous différentes formes, notamment :

- La conduite de réunion sur tout projet d'opération d'aménagement, de construction, de démolition, en cas d'adaptation mineure (article L152-3 du CU) du SPR ;
- La consultation en amont sur des projets importants de construction ou d'aménagement ;

Considérant que la composition de cette commission doit être renouvelée repartis en 3 groupe homogène : -1/3 d'élus, désignés par le conseil municipal.

-1/3 de représentants d'associations ayant pour objet la préservation et la mise en valeur du patrimoine.

-1/3 de personnalités qualifiées

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Serge LINALE

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Monsieur Julien MORGANTI, Madame Marie-Claire POGGI, Monsieur Matthieu RICCI, Madame Hélène SALGE, Madame Josepha OLIVESI, Monsieur Nicolas BATTINI, Monsieur Michel BRUSCHINI et Madame Valérie IDDA s'étant abstenus.

Article 1 :

- **Valide** le principe du renouvellement de la Commission Locale des Sites Patrimoniaux Remarquables (CLSPR).

Article 2 :

- **Sélectionne** la liste des élus membres de cette commission comme suit :

Titulaire : Pasquale Castellani

Suppléant : Emmanuelle Luciani

Titulaire : Serge Linale

Suppléant : Dominique Nasica

Titulaire : Philippe Vignoli

Suppléant : Mattea Lacave

Titulaire : Paul Tieri

Suppléant : Anne-Marie Carrier

Titulaire : Hélène Beretti

Suppléant : Michel Grimaldi d'Esdra Terrachon

Article 3 :

- **Sélectionne** la liste des personnalités qualifiées comme suit :

Titulaire : Pierre-Jean Campocasso, Directeur du patrimoine de la CTC.

Suppléant : Michel-Edouard Nigaglioni, directeur du patrimoine.

Titulaire : Yves Leandri, notaire retraité.

Suppléant : Caroline Michel, Directrice du patrimoine à la ville de Bastia.

Titulaire : Jean-Baptiste Raffali, ancien adjoint au patrimoine.

Suppléant : Caroline Paoli, Doctorante en histoire de l'Art, spécialiste du patrimoine.

Titulaire : Sylvia Ghipponi, présidente du conseil de l'ordre des architectes ou la/le président(e) de l'ordre qui lui succèdera en Mars 2027

Suppléant : Amandine Albertini, vice-présidente de l'ordre des architectes ou la/le vice-président(e) de l'ordre qui lui succèdera en Mars 2027

Titulaire : Stéphanie Grimaldi, Directrice du CAUE

Suppléant : Suppléance à désigner au sein du CAUE

Article 4 :

- **Désigne** la liste des associations du patrimoine comme suit :

Titulaire : Association FrancisCorsa

Titulaire : Association Petre Scritte

Titulaire : Fondation du patrimoine

Titulaire : Société des sciences Corse

Titulaire : Association des commerçants Bastiais

Article 5 :

- **Procède** à l'issue de ce choix à la saisine du préfet pour avis avant l'installation de la commission.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,



Paul TIERI

Le Maire,

Signé électroniquement le 24/07/2026

Gilles SIMEONI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.